



Résultats 2019

Aujourd'hui c'est Yannick Tricaud qui présente ces résultats. Encore un mercato, demain ce sera un autre, il nous annonce rejoindre le global et est remplacé par Frédéric Lelong d'Internationnal (programme RACE).

Tricaud nous explique **la décroissance de son Chiffre d'Affaires**, due à l'activité dite VAR: Value Added Reseller, activités où Atos revend un produit d'une autre entreprise en y mettant sa sauce c'est-à-dire **les heures d'un ou plusieurs salariés experts**. Atos a aussi perdu des contrats dans le luxe, la grande distribution et l'environnement et se trouve **dans le rouge** sur 4 autres, encore à cause d'une sous estimation en avant vente (militaire, scientifique, nucléaire, aéronautique), obligeant à revoir les conditions financières et générant du RPS.

Ce qui retient plus particulièrement notre attention c'est la question du Staffing (Recrutement). Sur certains contrats on se retrouve avec **des consultants externes payés par Atos à des tarifs exorbitants**. Il y a actuellement **243 sous-traitants**, 40 autres viendront prochainement les rejoindre. Atos n'arrive pas à recruter par manque d'attractivité (rémunération, formation, évolution, égalité pro, qualité de vie au travail, ...) **tous ces sujets fortement portés par la CGT**, message subliminal pour Mr Lelong.

Déménagement d'Aubervilliers : en marche !

Anoncé le mois dernier, ce déménagement se précise; il est une conséquence du projet Hercules qui consiste à faire converger les Datacenters français sur trois sites (Marcoussis, Les Clayes et Trélazé). Sur 200 salariés travaillant à Aubervilliers, 10 iront aux Clayes, 90 sur le site de BPII à Montreuil, 100 à Bezons et, pour ceux qui le souhaiteraient, 10 postes sont proposés à Orléans (2 volontaires à ce jour).

Le hic, bien sûr, c'est le temps de trajet induit par ces déménagements. La direction a produit des statistiques sur un aller-retour, calculées grossièrement mais qui donnent ceci pour les transports en commun:

- ✦ BPII: **66% des salariés voient leur temps de trajet s'allonger de 28 minutes.**
- ✦ Bezons: **70% des salariés voient leur temps de transport augmenter de 40 minutes.**
- ✦ Les Clayes: **100% des salariés voient leur temps de trajet s'allonger de 62 minutes.**

L'accord sur les mesures d'accompagnement des salariés en cas de déménagement de leur site de rattachement administratif ou de transfert d'équipes encadrera ce déménagement. Pour mémoire **la CGT n'avait pas signé cet accord**, les dispositions qu'il contient étant notoirement insuffisantes.

La **CGT** demande et obtient auprès de la direction la création d'une commission « ad hoc » de propositions et de suivi. Elle sera constituée de membres du CSEE, de la CSSCT et des RP's. **Pour la CGT, Pascal Ripaud, Pascal Besson et Henri Robinson.**

Lettre de mission: exigez-la !

L'article 51 de la convention collective Syntec précise qu' « **Avant l'envoi d'un salarié en déplacement, un ordre de mission sera établi** ».

Ce document permet au salarié de bénéficier de la législation sur les accidents du travail en cas d'accident sur les lieux de sa mission ou pendant son trajet ; il sert également de justificatif pour obtenir le remboursement de ses frais par l'employeur.

Interrogée en CSE sur l'absence récurrente de ce document obligatoire pour de nombreux salariés en mission, la direction répond qu'elle informe et relance régulièrement les managers pour qu'ils respectent cette formalité. Vos représentants du personnel **CGT** réclament sa systématisation depuis de longues années, sans pouvoir l'obtenir totalement. **Vous avez le droit de refuser de partir en mission sans ce document, dicit la direction !** Si vous n'arrivez pas à l'obtenir et que votre manager fait la sourde oreille, contactez vos élus **CGT** qui vous aideront dans cette démarche et interviendront pour éviter un conflit lors d'un départ en mission.



Fonctionnement local des Représentants de Proximité

Un **grand foutoir** et surtout un **mépris des élus**, adossés à la nouvelle organisation sociale 2020.

Tous les sites remontent les mêmes problèmes créés par la direction : déni d'échanges, déloyauté, falsification des comptes-rendus, décisions arbitraires...

La **CGT** rappelle à la direction les principes de respect des instances du personnel: les représentants de proximité (RP) ont la délégation du Comité Social et Economique.



Cela implique que **la direction doit respecter envers eux la même loyauté en matière de dialogue social que celle due aux CSE. Les élus du CSE exigent que la direction remédie aux manques de moyens et à l'absence de dialogue social dans les instances des Représentants de proximité.**

Une première réunion entre les coordinateurs et la direction a eu lieu, **une plateforme de revendication de la CGT a été présentée.** La direction botte en touche et a planifié une nouvelle réunion le 17 mars. A suivre !

La GSEC parlons en !

Selon la direction, entre 2018 et 2019, 38% des salariés auraient évolués des métiers "sensibles" vers des métiers "stratégiques", mais attention, 20% sont dû à des recrutements. Evolution nette: 18% seulement !

La mesure se fait sur l'acquisition de nouvelles compétences enregistrées dans MyAtos et par des changements de métiers (du sensible vers le stratégique). Le nombre de compétences recensées dans l'outil est faible, il y a peut-être une sous déclaration. Attention cependant aux formations qui ne débouchent pas sur un changement de poste, c'est une frustration pour le salarié et une perte sèche pour l'entreprise.

La **CGT** fait constater qu'il y a encore presque 800 salariés sur des métiers sensibles dont 150 sur des métiers critiques. La démarche entamée en 2017 est encourageante mais insuffisante.

La **CGT** demande à la direction d'améliorer la surveillance de l'évolution des métiers par un suivi régulier autant en fonction du marché que de la stratégie d'Atos, cette dernière pouvant évoluer à 180° !

Télétravail, où en est on ?

Suite (et fin ?) du feuilleton sur le télétravail: J.M Estrade repousse la date de signature de l'accord au 5 mars après avoir menacé d'une note unilatérale probablement moins disante que l'accord, qui n'est déjà pas mirifique, s'il n'était pas ratifié le 27 février... Certains syndicats font de la surenchère de posture ou d'électoratisme en visant des catégories particulières de salariés, nos collègues en travail atypique par exemple. Et en créant une discrimination de fait, qu'ils dénoncent par ailleurs dans leur tract (allez comprendre !) puisqu'ils réclament le maintien du forfait internet à 21€ pour certaines catégories seulement. On est en pleine scène de (mauvais) théâtre, chacun bombant le torse et affichant sa « fermeté » sur le sujet.

Pour rappel, la **CGT a signé cet accord**, consciente de l'importance que ce mode de travail revêt pour une majorité des salariés, sans être dupe des faux arguments de la direction pour supprimer le forfait internet. La compensation, certes maigre, est l'alignement sur les préconisations URSSAF, permettant l'obtention de tickets restaurant pour chaque jour télétravaillé.

Présidences de Commissions :

La **CGT** a obtenu la présidence de deux commissions obligatoires:

- ✦ **égalité professionnelle et emploi : Pascal Ripaud**
- ✦ **formation : Maryline Cosset**

N'hésitez pas à les solliciter sur ces deux sujets.

Consultez notre site :
<http://www.cgtatos.org>

Contactez vos élus CGT :
cgtatosbull@cgtatos.org

Nous avons besoin de vous, vous avez besoin de nous, rejoignez le syndicat CGT Atos&Bull